

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je constate que le premier ministre veut s'en mêler. S'il veut dire à la Chambre quelle formule . . .

Le très hon. M. Trudeau: Rattachez-vous les deux incidents? Portez-vous une accusation?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai donné la parole au député pour qu'il pose une question supplémentaire. Il pourrait peut-être la poser maintenant.

M. Woolliams: Je voudrais poser la question à nouveau. En vertu de quelle formule et de quelle règle du droit—je ne pose pas une question de droit, mais une question de fait—cet homme a-t-il été libéré temporairement, et sa mise en liberté a-t-elle été signée par un fonctionnaire autorisé ou était-elle falsifiée?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, ce grand avocat de l'Ouest devrait savoir qu'on ne fait pas des insinuations qui peuvent inciter les gens à se prononcer sur les agissements d'un homme avant que cet homme ne comparaisse devant les tribunaux. C'est la loi du pays, et ce grand avocat devrait la respecter.

[Traduction]

L'hon. M. Ricard: Ne faites pas tant le malin. Répondez.

M. MacInnis: Vous enfrengez le Règlement en ce moment. Vous ne pouvez même pas vous y conformer.

M. Woolliams: J'aimerais poser une autre question, monsieur l'Orateur. Peu m'importe les insinuations ou les insultes car je cherche à me renseigner sur cette importante question. Le Code criminel et la loi sur les pénitenciers prescrivent certaines règles en rapport avec les libérations provisoires. Je demande au solliciteur général—s'il ne tient pas à répondre, c'est son droit, et je le sais—pour quelles raisons cet homme a-t-il été libéré? Quels motifs a-t-on invoqués?

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce parfait citoyen!

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, ce citoyen a reçu un congé provisoire pour la troisième fois et nous n'avons pas de preuve jusqu'à maintenant qu'il ne s'est pas bien conduit; au contraire, toutes les preuves démontrent qu'il s'est très bien conduit. Dans des cas relatifs aux désaxés sexuels, nous avons déjà accordé 133 permissions, sur une période de quatre ans, à 25 de ces détenus, et nous n'avons eu aucun cas grave à déplorer.

• (1440)

[Traduction]

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une dernière question supplémentaire?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député le peut, puis nous passerons ensuite au sujet suivant.

M. Woolliams: A l'appel des motions, le ministre ferait-il une déclaration complète concernant l'élargissement temporaire qui a été accordé, indiquant s'il y a eu une surveillance après la libération et, en même temps, citer les critères, la loi et les raisons invoqués pour l'élargissement de cette personne dans ces circonstances?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, je ne vois aucune raison me justifiant de faire des commentaires sur la vie privée d'un individu à ce stade-ci. Si les circonstances le requièrent, je le ferai à ce moment-là.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'INDEXATION DES PENSIONS EN FONCTION DE LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

[Traduction]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au président du Conseil du Trésor? Le 9 mai, en réponse à une de mes questions, le ministre a parlé de la possibilité de consultations avec les représentants des employés de la Fonction publique au sujet de l'indexation des pensions des fonctionnaires retraités en fonction de la pleine augmentation du coût de la vie. Le président du Conseil du Trésor peut-il nous dire si ces consultations sont en marche et, dans l'affirmative, où en sont-elles?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, nous avons discuté la forme à adopter pour ces consultations. Je crois que nous sommes maintenant d'accord sur la forme et qu'elles sont maintenant en marche.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE «GREENPEACE III»

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au suppléant du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou au secrétaire parlementaire? Le gouvernement sait-il où vogue présentement le navire *Greenpeace III* battant pavillon canadien et dont le capitaine est également canadien? Je désire aussi savoir si on s'est enquis auprès du gouvernement de la France de l'endroit où se trouve ce navire ainsi que du bien-être de son équipage.

M. Paul St. Pierre (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement ignore où se trouve présentement le *Greenpeace III*. Pour ce qui est de la seconde partie de la question, je puis répondre que le gouvernement de la France aurait déclaré officiellement qu'il verrait à ce que les passagers du *Greenpeace III* ne se mettent pas eux-mêmes en péril.